

Promouvoir une écologie positive**P3****Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral****T100**

La Commission Permanente,

- VU** la directive n° 92/43/CEE du Conseil de la Communauté européenne en date du 21 mai 1992 modifiée, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- VU** la directive n° 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,
- VU** la décision d'exécution (UE) 2024/448 de la Commission du 2 février 2024 arrêtant la dix-septième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique,
- VU** la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et en particulier son article 61,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1611-4, L4211-1, L4221-1, L4221-5,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L110-3, L211-7, L332-1 à L332-27, L333-1, R332-30 à R332-48, R332-68 à R332-81, R333-10-1 et L414-1 et suivants et R414-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux Réserves naturelles,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

- VU** le décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, et modifiant les articles R414-1 et suivants du Code de l'environnement à compter du 1er janvier 2023,
- VU** l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC « Marais de Goulaine » (FR5202009) du 30 janvier 2014,
- VU** l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC « Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay » (FR5200655) du 28 avril 2015,
- VU** l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2016 portant désignation du site Natura 2000 Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer en ZSC (FR5200657),
- VU** l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu » (FR5200654) du 14 novembre 2016,
- VU** l'arrêté ministériel modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de la ZPS « Marais de Goulaine » (FR5212001) du 8 janvier 2019,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 26 et 27 janvier 2006 relative aux réserves naturelles régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional des 22 et 23 janvier 2007 donnant délégation à la Commission permanente pour la création de Réserves naturelles régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant les règlements d'intervention « Réserves Naturelles Régionales »
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2024 approuvant stratégie régionale pour la Biodiversité 2024-2030,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 janvier 2011, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Tourbière de Ligné »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 25 septembre 2020 approuvant l'extension de la Réserve naturelle régionale « Tourbière de Ligné »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 15 décembre 2008, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Ferme bocagère de la Chauffetière » ainsi que le plan de gestion afférent,

- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 25 septembre 2020 approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Mont des Avaloirs » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021 et la délibération de la Commission Permanente de la Région Normandie n° CP D 21-10-146 du 11 octobre 2021 validant le projet de charte du Parc naturel régional Normandie-Maine,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021 attribuant par arrêté 2021_15421 à Challans Gois communauté une subvention pour l'action 1.6 - Etude d'élaboration de la stratégie PAPI 2 de la Baie de Bourgneuf au titre de la Convention Gestion Durable du Trait de Côte 2019-2022,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le règlement d'intervention « Réserves Naturelles Régionales »
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 14 avril 2023 approuvant le règlement d'intervention « Contrat nature »
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 avril 2023 approuvant la convention conclue avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 22 septembre 2023 approuvant la convention de gestion durable du littoral en Pays de la Loire 2023-2024 n°2023/38,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif, notamment en son programme T100 « Biodiversité et littoral »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 approuvant le programme d'actions 2024 du Parc naturel régional de Brière,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 19 avril 2024 approuvant l'avenant type relatif à la convention de partenariat 2023-2025,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 19 avril 2024 approuvant l'avenant n°1 conclu avec le Conservatoire du Littoral,
- VU** la convention de partenariat 2023-2025 signé le 03 mai 2023 avec le Conservatoire du Littoral,
- VU** l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 signé le 20 avril 2024 avec le Conservatoire du Littoral,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion de la RNR du 10 avril 2017 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 11 mai 2017 validant le plan de gestion 2017-2022,

- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 19 octobre 2019 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 21 novembre 2019 validant le plan de gestion 2021-2026.
- VU** l'avis favorable de la DDTM 85 émis sur le projet d'animation Natura 2000 du site Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu porté par la Commune de l'île d'Yeu sur la période 2024-2025,
- VU** l'avis favorable de la DDTM 85 émis sur le projet d'animation Natura 2000 du site Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer (FR5200657), porté par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral pour la période 2024-2025,
- VU** l'avis favorable de la DDTM 85 émis sur le projet d'animation Natura 2000 du site « Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay » (FR5200655) porté par Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sur la période 2024-2025,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 16 décembre 2008 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Ferme bocagère de la Chauffetière »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 2 juin 2014 procédant à la désignation du Département de Loire-Atlantique et de Bretagne vivante comme Co-gestionnaires de la Réserve naturelle régionale « Tourbière de Logné » et procédant à la réactualisation de la désignation des membres du Comité consultatif,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 14 octobre 2020 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Mont des Avaloirs »,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Développer les compétences régionales en matière d'espaces labellisés

Réserves naturelles régionales labellisées

Nouvelles conventions de gestion 2024-2025 et 2024-2026 et attributions annuelles 2024

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 9 793 € au Parc naturel régional Normandie-Maine pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024 de la Réserve naturelle régionale « Monts des Avaloirs » pour une dépense subventionnable d'un montant de 19 587 € TTC, telle que présentée en annexe 1 ;

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 51 635 € au Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024 et 2025 de la Réserve naturelle régionale « Ferme Bocagère de la Chauffetière » pour une dépense subventionnable d'un montant de 95 269 € TTC, telle que présentée en annexe 2 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 58 702 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexes 1 et 2 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 2 726 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1 ;

D'APPROUVER

la convention de gestion 2024-2026 entre la Région des Pays de la Loire et le Parc naturel régional Normandie-Maine, relative à la Réserve naturelle régionale « Monts des Avaloirs » présentée en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

la convention de gestion 2024-2025 entre la Région des Pays de la Loire et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, relative à la Réserve naturelle régionale « Ferme Bocagère de la Chauffetière » présentée en annexe 2 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Attributions annuelles 2024 en application d'une convention de gestion approuvée

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 44 082 € à la Commune de Gennes - Val de Loire pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024 de la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau » pour une dépense subventionnable d'un montant de 110 205 € HT, telle que présentée en annexe 3 ;

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 6 565 € au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024 de la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau » pour une dépense subventionnable d'un montant de 23 307 € TTC, telle que présentée en annexe 3 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 41 922 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 3 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 8 725 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 3 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024 relatif à la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau » présenté en annexe 3.

Attributions annuelles 2024 en application d'une nouvelle convention de gestion 2024

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 42 772 € à Bretagne Vivante - SEPNB pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024 de la Réserve naturelle régionale « Tourbière de Logné » pour une dépense subventionnable d'un montant de 85 544 € TTC, telle que présentée en annexe 4 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 22 200 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 4 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 20 572 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 4 ;

D'APPROUVER

la convention de gestion transitoire 2024 entre la Région des Pays de la Loire et Bretagne Vivante-SPNB, relative à la Réserve naturelle régionale « Tourbière de Logné » présentée en annexe 4 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Enveloppe signalétique Réserves naturelles régionales

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 60 000 € en gestion directe pour les dépenses relatives à la signalétique des Réserves naturelles régionales.

Parcs naturels régionaux (PNR)

Révisions de chartes des Parcs naturels régionaux

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 50 000 € en gestion directe pour les dépenses relatives aux révisions des chartes des Parcs naturels régionaux de Brière et du Marais Poitevin.

Natura 2000

Soutien à la gestion des sites Natura 2000

D'ATTRIBUER

une subvention de 52 800 €, pour les années 2024-2025, au Syndicat de la Loire Aval (SYLOA)

dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ZPS et ZSC « Marais de Goulaine » (FR5212001 et FR5202009), pour un montant subventionnable de 105 600 € TTC ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 33 000 €, pour les années 2024-2025, à la Commune de l'Île d'Yeu (85) dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des documents d'objectifs du site Natura 2000 ZPS « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu » (FR5200654), pour un montant subventionnable de 66 000 € TTC ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 79 000 €, pour les années 2024-2025, à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (85) dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des documents d'objectifs du site Natura 2000 ZSC « Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables et Jard » (FR5200657), pour un montant subventionnable de 158 000 € TTC ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 24 510 €, pour les années 2024-2025, au Pays de Saint Gilles croix de Vie Agglomération (85) dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des documents d'objectifs du site Natura 2000 ZSC « Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay » (FR5200655), pour un montant subventionnable de 49 020 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant total de 189 310 € ;

D'APPROUVER

les conventions correspondantes présentées en annexes 5 à 8 ;

D'AUTORISER

la Présidente à les signer ;

D'AUTORISER

la dérogation aux articles 4a et 5a des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021.

2 - Soutenir l'action des acteurs pour la biodiversité

Contrat Nature de la Communauté de communes du Pays Fléchois (72)

D'ATTRIBUER

dix-sept subventions pour un montant global de 174 863 €, telles que présentées en annexe 9 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 174 863 € pour la mise œuvre du Contrat Nature avec la Communauté de communes du Pays Fléchois au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'APPROUVER

le Contrat Nature avec la Communauté de communes du Pays Fléchois présenté en annexe 9 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

Contrat Nature du Pays du Mans (72)

D'ATTRIBUER

dix subventions pour un montant global de 349 998 €, telles que présentées en annexe 10 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 349 998 € pour la mise œuvre du Contrat Nature avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'APPROUVER

le Contrat Nature avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans présenté en annexe 10 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'AUTORISER

la dérogation au point 5 « Modalités financières » du règlement d'intervention « Contrat Nature » adopté par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 14 avril 2023.

Contrat Nature de Laval Agglomération (53)

D'ATTRIBUER

quatorze subventions pour un montant global de 349 190 €, telles que présentées en annexe 11 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 349 190 € pour la mise œuvre du Contrat Nature avec Laval Agglomération au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'APPROUVER

le Contrat Nature avec Laval Agglomération présenté en annexe 11 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

Partenaires Biodiversité 2023-2025 – Avenant pour l'année 2024

Avenant à la Convention de partenariat 2023-2025 avec le Conservatoire du Littoral

D'APPROUVER

l'avenant n°2 de la convention de partenariat 2023-2025 avec le Conservatoire du Littoral présenté en annexe 12.

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

Congrès national 2025 des Conservatoire d'espaces naturels de France

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 20 000 € au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la

Loire pour la mise en œuvre du 25ème Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels pour une dépense subventionnable d'un montant de 420 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 20 000 €.

3 - Placer l'arbre au cœur des politiques régionales de transition écologique

LIFE Biodiv'France

D'APPROUVER

l'accord de consortium pour la mise en œuvre du projet LIFE Biodiv'France présenté en annexe 13 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'AUTORISER

la Présidente à solliciter un financement auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au titre de l'action « Bocage & Biodiversité : Ingénierie et expérimentation » pour un montant de 180 000 € ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'ensemble des documents et actes administratifs relatifs au projet LIFE Biodiv'France.

4 - S'adapter au changement climatique et protéger les populations des risques de submersion et d'érosion

Soutien aux études et travaux de gestion durable du littoral

D'ATTRIBUER

une subvention de 24 000 € à l'ASA des marais salants du bassin de Guérande pour l'opération « Travaux sur les digues de protection du bassin des marais salants de Guérande » pour un montant subventionnable de 160 000 € TTC ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 15 000 € à Pornic Agglo Pays de Retz pour l'opération « Action 1.7 PEP - étude de faisabilité pour la protection du port de Pornic et de la zone basse du Port Royal contre les submersions marines » pour un montant subventionnable de 100 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 15 000 € à Challans Gois Communauté pour l'opération « Action 1.1 PEP - réalisation du diagnostic environnemental et des enjeux économiques » pour un montant subventionnable de 100 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 15 000 € à Challans Gois Communauté pour l'opération « Action 4.3 PEP - réalisation d'une analyse paysagère, architecturale et d'occupation des sols » pour un montant subventionnable de 100 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 26 250 € à Challans Gois Communauté pour l'opération « Action 5.1 PEP - réalisation d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité des biens d'habitations ou à usage mixte et des biens à usage professionnel » pour un montant subventionnable de 175 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 93 750 € à Challans Gois Communauté pour l'opération « Action 7.1 PEP - réalisation des études complémentaires de maîtrise d'œuvre travaux PAPI 2 » pour un montant subventionnable de 625 000 € HT ;

D'ANNULER

la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022 en ce qu'elle attribuait une subvention de 37 500 € à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « action 1.8 - élaboration du PAPI 2 au titre de la Convention Gestion Durable du Trait de Côte 2019-2022 » (arrêté n° 2022_01584) ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 57 000 € à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « Action 1.10 PEP - élaboration du dossier de candidature du PAPI 2 complet et mettre à jour la stratégie locale de gestion des risques inondations » pour un montant subventionnable de 380 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 37 500 € à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « Action 5.5 PEP - réaliser des diagnostics de la vulnérabilité des activités économiques » pour un montant subventionnable de 250 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 75 000 € à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « Action 7.3 PEP diagnostics des ouvrages préalables aux études et travaux » pour un montant subventionnable de 500 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 60 000 € à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « Action 7.4 PEP - diagnostic des ouvrages hydrauliques traversants préalable aux travaux » pour un montant subventionnable de 400 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 15 000 € à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « Action 7.5 PEP - diagnostic des écluses de l'Arceau et des Coëfs préalable aux travaux » pour un montant subventionnable de 100 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 10 500 € à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « Action 7.7 PEP - étude globale de révision et actualisation des systèmes d'endiguement et études de danger » pour un montant subventionnable de 70 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 3 750 € au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour l'opération « Action 7.2 PEP - élaboration de l'analyse coût bénéfice du projet de confortement de la Pège à Saint Hilaire de Riez. » pour un montant subventionnable de 25 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 28 500 € à la Communauté d'agglomération les Sables d'Olonne Agglomération pour l'opération « Action 1.4 PEP - étude détaillée de l'aléa submersion dans le

centre-ville des Sables d'Olonne » pour un montant subventionnable de 190 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 22 500 € à la Communauté d'agglomération les Sables d'Olonne Agglomération pour l'opération « Action 1.5 PEP - réflexion sur la faisabilité des solutions de protection contre la submersion marine dans le port/centre des Sables d'Olonne » pour un montant subventionnable de 150 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 4 500 € à la Communauté d'agglomération les Sables d'Olonne Agglomération pour l'opération « Action 1.6 PEP - complément d'étude de l'aléa franchissement sur le front de mer permettant de fixer des niveaux d'alerte et de proposer des aménagements de protection adaptés » pour un montant subventionnable de 30 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 6 000 € à la Communauté d'agglomération les Sables d'Olonne Agglomération pour l'opération « Action 1.10 PEP - définition de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte sur l'agglomération des Sables d'Olonne » pour un montant subventionnable de 40 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 3 000 € à la Communauté d'agglomération les Sables d'Olonne Agglomération pour l'opération « Action 5.2a PEP - diagnostic de vulnérabilité des habitations identifiées des bas-villages des marais et préconisation de mesures et travaux d'adaptation sur la commune de l'île d'Olonne » pour un montant subventionnable de 20 000 € HT ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 67 500 € à la Communauté d'agglomération les Sables d'Olonne Agglomération pour l'opération « Action 5.2b PEP - diagnostic de vulnérabilité des habitations et des entreprises et préconisation de mesures et travaux d'adaptation sur la commune des Sables d'Olonne » pour un montant subventionnable de 450 000 € HT ;

D'AFFECTER

dans le cadre de la politique de Gestion Durable du littoral, une autorisation de programme de 579 750 € pour l'ensemble des dossiers présentés au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 « 21TE21 : Prévention des risques ».

4 - Ajustements administratifs

Prorogation de subvention

D'APPROUVER

la demande de prorogation de subvention présentée en annexe 14.

Programme d'actions 2024 du Parc naturel régional de Brière

D'APPROUVER

la prise en compte du nouvel objet de la subvention attribuée au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière par arrêté de subvention n° 2024_01597_00 intitulé « Révision de la charte » au lieu de « Animation plan gestion RNR ».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Claire HUGUES.

REÇU le 28/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs